



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/22803
16 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

LETTRE DATEE DU 15 JUILLET 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que certains milieux ont de nouveau soutenu le 14 juillet 1991 que l'Iraq, sous les pressions et la menace, avait présenté de nouvelles listes, prétendant que l'Iraq continuait ainsi à mettre au jour ce qu'il avait précédemment tenté de dissimuler. Rien ne saurait être moins conforme à la vérité. Voici comment les faits se sont réellement produits :

Le 8 juillet 1991, quelques heures seulement après que le Ministre iraquien des affaires étrangères avait envoyé une lettre, datée du 7 juillet 1991, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité, l'Iraq a remis les listes de matériel au chef de l'équipe internationale d'inspection qui se trouvait en Iraq et qui s'y trouve encore, avant même que ces listes ne lui parviennent de Vienne. Celui-ci ayant examiné les données susmentionnées qui figuraient dans les listes jointes à la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, l'équipe internationale d'inspection et la partie iraquienne sont alors convenues de préciser le nom des emplacements et des laboratoires où ces équipements se trouvaient, ainsi que le nom du lieu où ils avaient été fabriqués. Ce sont ces renseignements qui figurent dans les listes que la partie iraquienne a présentées le dimanche 14 juillet 1991. Il est donc tout à fait clair que ces listes ne comportent aucun élément nouveau mais font partie intégrante des renseignements que l'Iraq avait présentés le 7 juillet 1991.

Veillez trouver ci-joint copie d'une lettre du chef de l'équipe internationale d'inspection datée du 11 juillet 1991, dans laquelle celui-ci se réfère à l'accord intervenu entre les deux parties susmentionnées ainsi que copie des deux lettres datées des 13 et 14 juillet 1991 que la partie iraquienne a envoyées en réponse à cette lettre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI

ANNEXE I

Lettre datée du 11 juillet 1991, adressée au chef de l'équipe
iraquienne d'inspection par l'Inspecteur principal de l'équipe
d'inspection de l'AIEA

J'ai l'honneur de me référer à notre réunion du 9 juillet 1991 et aux mesures dont nous avons débattu dans le cadre de l'application de la présente phase de la mission d'inspection de l'AIEA.

L'une des mesures que je vous ai prié de prendre était d'établir une liste complète des installations liées à la troisième phase du programme nucléaire dont il est fait état dans la lettre datée du 7 juillet 1991 que le Ministre iraquien des affaires étrangères a adressée au Secrétaire général de l'ONU. Le programme en question comprenait l'acquisition des connaissances techniques nucléaires nécessaires pour des stades critiques et importants du cycle du combustible. Je renouvelle cette demande par la présente lettre en vous précisant que cette liste devrait inclure le nom des installations :

1. Où des activités pertinentes de recherche ont été réalisées;
2. Où le matériel énuméré a été installé ou utilisé;
3. Où ce matériel a été fabriqué;
4. Où les matériaux nucléaires énumérés au tableau 9, joint en annexe à la lettre du 7 juillet 1991, ont été produits.

Je vous serais obligé de bien vouloir me remettre cette liste aussitôt que possible et, en tout état de cause, avant la fin de la journée du samedi 13 juillet 1991.

L'Inspecteur principal,

Equipe d'inspection de l'AIEA

(Signé) D. PERRICOS

ANNEXE II

Lettre datée du 13 juillet 1991, adressée à l'Inspecteur principal de l'équipe d'inspection de l'AIEA par le chef de l'équipe iraquienne d'inspection

En référence à la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères en date du 7 juillet 1991 et aux tableaux qui y sont joints et au sujet desquels vous avez demandé des éclaircissements dans votre lettre du 11 juillet 1991, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents ci-après :

1. Tableau No 1 précisant les lieux où ont été exécutées les activités mentionnées dans les tableaux 1 à 14 de l'annexe I de la lettre susmentionnée du Ministre iraquien des affaires étrangères;
2. Tableau No 2 indiquant les sites où ont été préparés les matériaux nucléaires énumérés dans le tableau 9 de l'annexe II de la lettre susmentionnée du Ministre iraquien des affaires étrangères;
3. En ce qui concerne les installations dans lesquelles la mise en place des équipements n'avait pas été achevée et qui sont énumérées dans les tableaux 1 à 8 joints en annexe à la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères en date du 7 juillet 1991, je tiens à préciser ce qui suit :
 - a) Les équipements énumérés dans les tableaux 1 à 5 se trouvaient dans le site d'At-Tarmiyah et dans l'édifice No 80 d'At-Tuwaythah;
 - b) Les équipements visés dans les tableaux 6 et 7 se trouvaient dans un site de Mossoul;
 - c) Les équipements mentionnés dans le tableau 8 étaient installés dans l'édifice 63 d'At-Tuwaythah.

Le chef de l'équipe iraquienne d'inspection

(Signé) A. I. AL-HIJAJ

ANNEXE III

Lettre datée du 14 juillet 1991, adressée à l'Inspecteur principal de l'équipe d'inspection de l'AIEA par le chef de l'équipe iraquienne d'inspection

En référence à la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères en date du 7 juillet 1991 et aux tableaux qui sont joints à cette lettre et au sujet desquels vous m'avez demandé des éclaircissements dans votre lettre du 11 juillet 1991, et comme suite à notre lettre datée du 13 juillet 1991, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la liste des noms des emplacements où ont été fabriqués les matériels énumérés dans les tableaux 1 à 8 de l'annexe II de la lettre susmentionnée du Ministre iraquien des affaires étrangères.

Le chef de l'équipe iraquienne d'inspection

(Signé) A. I. AL-HIJAJ
